

Vendôme
N°64 JUIN 2006
LE MAGAZINE DE LA VILLE
P.12 Dossier
Le budget en actions
Initiatives
Le Printemps des Rottes
P.6
Vivre à Vendôme
Cher, très cher patrimoine
P.9
Voir Vendôme
Les arbres remarquables
P.16

Éditorial



La période estivale invite, une fois de plus, visiteurs et Vendômois à découvrir ou redécouvrir Vendôme. Balades en barque sur le Loir, spectacles des Rendez-vous de l'Été, randonnées, visites du patrimoine, promenade aux flambeaux… l'offre est abondante et souvent gratuite pour qui veut voir notre ville d'un œil neuf. Ce que l'on voit alors est une ville accueillante, soucieuse du bien-être de ses habitants et des ses hôtes, ouverte à tous les modes d'expression. Ces qualités, très précieuses, restent déterminantes pour accompagner et susciter le développement du Vendômois.

Bel été à tous !

Daniel CHANET, Maire de Vendôme, Conseiller général de Loir-et-Cher

5 › **Brèves**

6 › **Initiatives**
- Printemps des Rottes
- Vendôme-Gevelsberg : coup de jeune sur le jumelage



16 › **Voir Vendôme**
- À la découverte des arbres de Vendôme





8 › **Vivre à Vendôme**
- La Journée des associations
- Cher, très cher patrimoine
- L'Hectare sème la culture
- Nouvelle tête à la régie de quartier

12 › **Dossier**
Le budget en actions



18 › **Dialogue**
- Un ciel sans nuages



21 › **Tribune**
- Groupe de l'opposition
- Michel Wattrin
- Groupe de la majorité

22 › **Cité pratique**
- Carnet d'adresses
- Les élus à votre écoute…



Nous tenons à remercier l'ensemble des annonceurs présents dans "Vendôme, le magazine de la ville" pour leur aimable participation.



La Région soutient Vendôme

Dominique Roullet, vice-président du Conseil régional, délégué à l'Aménagement du territoire, était présent à Vendôme pour la signature du contrat de ville moyenne. Il concrétise la volonté de la Région Centre d'apporter son soutien aux villes qui, comme Vendôme, appartiennent à l'armature urbaine de notre région et dont la vitalité est primordiale pour les communes rurales qui les entourent. Cinq grands investissements ont été inscrits à ce contrat par la Ville et la Communauté : la réhabilitation de la cité Rabelais et d'espaces publics du quartier des Rottes, la construction de nouveaux logements sociaux, la création d'un lieu pour la pratique des musiques actuelles et la réalisation récente d'une passerelle piétons/cycles au-dessus de la rue des Aigremonts. Le montant total des travaux échelonnés sur quatre ans s'élève à 2,5 millions d'euros et la subvention régionale à 1 million d'euros.

Daniel Chanet, prix « Éthique » 2006

Prix orange pour les élus ou les journalistes méritants, prix citron pour ceux qui ont « fauté », l'Association des élus contre la corruption (Anticor) décerne chaque année – depuis 3 ans – son lot de bons et de mauvais points. Pour 2006, son comité de sélection était présidé par le juge Éric Halphen et l'ancienne ministre Corinne Lepage. Ce jury a décerné le prix « Éthique » à Daniel Chanet, le maire de Vendôme, pour avoir eu le souci d'informer ses administrés de son état de santé. Le lauréat a transmis au comité une lettre de remerciements : *« (…) Le sujet qui me vaut d'être distingué est particulièrement délicat à traiter. Ce qui a été possible pour moi ne l'est probablement pas pour tous et en tout lieu et chaque décision dans ce domaine est respectable. (…) Une communication après l'annonce du diagnostic médical me semblait incontournable pour maintenir la relation de confiance avec mes concitoyens. Ils avaient tout simplement le droit de savoir. En retour, j'ai reçu le soutien de milliers de Vendômois, ce qui m'a permis de franchir des étapes difficiles sans jamais renoncer à l'exercice de mes fonctions, entouré par des équipes de collègues très mobilisés. »*

Donation d'une icône pour l'église de la Trinité

Une icône, œuvre de Brigitte Bahert, artiste-peintre vendômoise, a été offerte pour décorer l'église de la Trinité. Cette peinture, sur un panneau de 74 par 58 cm, a été placée dans l'abbatiale de la Trinité, en accord avec François Brossier, curé de la paroisse, l'architecte des Bâtiments de France et la Direction régionale des affaires culturelles. Brigitte Bahert dessine et peint depuis son enfance. Après avoir réalisé des reportages sur l'architecture et la décoration aux États-Unis et au Mexique, elle a étudié l'art de l'icône au centre d'études russe de Paris. Elle enseigne, depuis, cet art en Argentine, aux États-Unis, en Norvège et en France.

Trophée d'Or pour le commerce vendômois

La Fédération du commerce vendômois, qui regroupe huit unions commerciales, était l'un des cinquante candidats pour décrocher le 31e Challenge du commerce et des services. Son dossier a été plébiscité et la fédération vendômoise s'est vu attribuer le panonceau d'Or. Cette manifestation promotionnelle est organisée chaque année par l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), en partenariat avec le ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales, la revue « Pic International » et le groupe Banque Populaire. Le Challenge du commerce et des services a pour but de distinguer les meilleurs commerçants et unions commerciales en termes de dynamisme et d'implication dans le développement économique local. En Vendômois, ce dynamisme commercial est fortement soutenu par la Ville et la Communauté du Pays de Vendôme.



Printemps des Rottes, un quartier en fête

Un grande fête à l'échelon de tout un quartier... C'est l'ambition du Printemps des Rottes. Animations, musique et rencontres sont à la base d'un succès où amitié et convivialité sont associées.

On dit que l'on porte en France un intérêt tout particulier aux anniversaires. Cinquième, dixième, bi-centenaires... Naissances, morts, victoires... Tout est bon pour organiser des commémorations, qui sont souvent l'occasion de faire la fête.

Pour l'édition 2006 du Printemps des Rottes, qui s'est déroulée les 9 et 10 juin ce n'est pas un mais quatre anniversaires que l'on entendait célébrer.

C'était celui de l'association organisatrice de l'événement, dont la création remonte à 1996. C'était celui du quartier des Rottes lui-même, qui a été construit voici quarante ans, c'était aussi le cinquantième anniversaire du foyer des jeunes travailleurs installé dans ce quartier ; quant aux sapeurs-pompiers, ils sont en action depuis deux cents ans à Vendôme et comme le hasard fait bien les choses leur caserne est implantée aux Rottes !

Au « menu » de cet événement : la traditionnelle brocante vide-greniers, le marché nocturne du vendredi soir et la musique qui a eu scène ouverte. Le barbecue géant prévu pour plus de 300 convives a été lui aussi reconduit. La nouveauté consistait à vouloir ajouter des fêtes à la fête. Celle que faisait le foyer des jeunes travailleurs en proposant notamment un surprenant spectacle de danse du groupe Urban-Ball, avec une chorégraphie associant football et basket ; les pompiers ont assuré une ambiance de « feu » en fin de soirée, avec un bal du samedi soir (et un feu d'artifice) dont ils ont le secret.

Pour les préparatifs et le déroulement du Printemps, Sylvain Burlaud, le président du comité d'organisation, pouvait compter sur une solide équipe de 50 bénévoles.

Le succès de l'édition 2006 est la preuve que les différences d'âge, d'origine, de culture ou de situation, loin d'être un handicap, constituent une véritable richesse et marquent l'enracinement de cette fête dans son quartier.

Sylvain Burlaud.

Figures du Printemps

>Paul Garnier



Pour cette édition, « Popaul » avait décidé de passer la main ou, plutôt, le micro. Paul Garnier, l'animateur vedette, tenait la « sucette », comme il l'appelle, depuis 1988. Sa prose a fait merveille et la façon dont il épinglait gentiment ses amis, son succès. À 74 ans, Paul a décidé de prendre sa retraite : « Place aux jeunes ! » Comme pour se justifier, il rappelle la longévité de sa carrière. Le premier micro qu'on lui a mis entre les mains, c'était celui de la kermesse de l'école Jules-Ferry, dont la 1re édition s'est déroulée en 1962. Intarissable, Popaul a participé aux 26 suivantes ! Œcuménique dans l'âme, il a également animé la « kermesse du curé », comme il l'appelle, et bien sûr la fête du Printemps des Rottes. Paul Garnier, artisan-électricien de profession, revendique le titre de premier habitant du quartier, avec une arrivée dans son pavillon le 1er février 1959. Propriétaire, il ne l'a jamais quitté et n'entend pas le faire !



>Fadia Al-Ghazal

Avec la musique, la chanson ou le sport, un repas offre un moment d'échanges et de compréhension mutuelle, quel que soit l'âge ou l'origine culturelle des convives. Au Printemps des Rottes, ce moment très attendu est confié à l'association Trait d'Union et à l'une de ses cordons-bleus Fadia Al-Ghazal. Avec sa fille Fatima et l'une de ses amies, Mélanie, elle a préparé durant deux jours, dans les règles de l'art culinaire, un royal couscous marocain pour 300 personnes. En plus des nombreux compliments et félicitations reçus, Fadia a pu apprécier concrètement la qualité de son travail : tous les plats qui lui ont été rendus étaient vides.



Vendôme-Gevelsberg : coup de jeune sur le jumelage

Une juvénile délégation de la ville de Vendôme s'est rendue récemment à Gevelsberg dans le cadre du jumelage qui unit ces deux villes depuis plus de trente ans. L'Europe était à l'honneur.

Trente-trois ans : le jumelage Vendôme-Gevelsberg est sans doute l'un des plus anciens pactes d'amitié franco-allemand. Il a symbolisé à ses débuts la réconciliation entre deux peuples meurtris par la guerre. Ce jumelage est aujourd'hui une des nombreuses initiatives qui donnent à cette réalité géopolitique qu'est l'Europe, sa dimension humaine. Et une finalité : l'amitié entre les peuples.

Entre le 28 avril et le 1er mai dernier, en pleine préparation de l'incontournable Coupe du monde, la ville de Gevelsberg inaugurait son stade rénové. Pour l'occasion, le tout jeune maire de la cité, Claus Jacobi, avait souhaité fêter cet événement « en famille », d'où cette rencontre de trois jours avec les différentes villes jumelées à Gevelsberg : Sprotau en Pologne ; Butera en Sicile ; et la doyenne, Vendôme.

Dès leur arrivée, les invités étaient pris en charge par leur famille d'accueil. L'appréhension se lisait sur quelques visages, mais la gentillesse des hôtes a vite rassuré les inquiets.

L'accueil officiel a eu lieu le vendredi soir, à l'occasion d'une grande réception festive, avec ses traditionnels discours de bienvenue, ses échanges de cadeaux, le tout se terminant sur la piste de danse avec au passage une démonstration de rap !

Les raisons d'un programme qui fait boum tenaient à l'âge des participants de cette rencontre. Alors que la plupart des manifestations organisées dans le cadre des jumelages rassemblent des adultes, à Gevelsberg l'écrasante majorité était composée d'adolescents !

Pour occuper sainement ce petit monde, les clubs locaux avaient organisé plusieurs rencontres sportives entre les équipes des villes jumelées. Poussons au passage un petit cocorico pour rendre un hommage mérité aux jeunes handballeuses de Vendôme, qui ont gagné leur compétition !

Ravi, le maire de Gevelsberg a parfaitement trouvé le mot de la fin en constatant que le jumelage permettait aujourd'hui la rencontre d'adolescents soucieux de construire une Europe fraternelle. Mission accomplie pour les aînés : le témoin est passé ! Une suite est bien sûr envisagée à ce rassemblement du sport et de l'amitié.

Ce qu'ils en pensent…

« C'était mon deuxième séjour à Gevelsberg. L'accueil a été encore une fois formidable. Ça s'est très bien passé et je commence à connaître du monde là-bas. Mon équipe de hand a battu celle de Gevelsberg, dommage que nous n'ayons pas pu jouer contre les Polonais et les Italiens. » *Anne-Claire.*

« Excellente ambiance durant tout notre séjour. C'était mon premier voyage en Allemagne. J'ai été très impressionnée par la gentillesse et l'amabilité des personnes qui nous ont reçus. À nous de faire aussi bien lorsqu'ils viendront à Vendôme. » *Sabrina.*

« C'était super, tout mon club a participé à ce voyage et au retour nous n'avions qu'une idée en tête : que l'on participe très vite à quelque chose de comparable. Lors de leur démonstration en plein air, nos jeunes filles ont eu très froid aux mains et cela a vite été oublié avec la chaleur de l'accueil. » *Claudine Gosselin, Président du club de Twirling-bâton de Vendôme.*

Amitié entre les peuples

Edith Hubo est une petite dame ronde, dont le visage évoque deux belles pommes d'api séparées par un grand sourire. Elle est toujours la première à accueillir les membres du jumelage en visite à Gevelsberg. En 2006, Edith a même simultanément reçu deux jeunes Siciliens – Giuseppe et Dino – et la Française Catherine Forgue. Après le départ des visiteurs, elle organise le suivi des coupures de presse relatant la rencontre internationale, des photos et des correspondances diverses. Elle voit évidemment le jumelage comme une formidable opportunité de rencontres enrichissantes entre les cultures ; mais aussi comme une preuve d'amitié entre les peuples.

La **Journée** des associations

Pour tous ceux qui sont à la recherche d'une activité comme pour tous ceux qui veulent s'investir bénévolement dans la vie locale ou s'engager pour de nobles causes, la Journée des associations est une véritable aubaine.

Organisée par Vendôme Associations avec le concours de la Ville depuis 2001, cette Journée des associations permet sur une seule date d'avoir un aperçu de la diversité des associations présentes en Vendômois (elles sont vraiment très nombreuses).

Prise de contacts, découverte de nouvelles activités, renouvellement des adhésions constituent le menu de cette folle journée, dans une ambiance festive et conviviale.

Pour les associations participantes, adhérentes ou non à Vendôme Associations, cette rencontre est aussi l'occasion d'échanger entre bénévoles sur les bonheurs de l'année ou au contraire sur les difficultés ordinaires du monde associatif.

Car nous le savons tous, être bénévole associatif demande à la fois de la générosité et l'envie d'exercer sa citoyenneté, mais aussi quelques compétences. Et c'est là que Vendôme Associations peut intervenir. Accompagnement de projets, formations et informations des acteurs de la vie associative, conseils, Vendôme Associations est au service de la vie associative vendômoise et reçoit à ce titre le soutien de la Ville. Avec 97 associations adhérentes en 2005, dont 64 de Vendôme, cette structure pas tout à fait comme les autres s'attache à fédérer le réseau associatif pour le rendre plus fort et plus solidaire.

Outre cette journée qui est devenue l'un des temps forts de la rentrée vendômoise, Vendôme Associations a créé un site Internet où l'on peut trouver une mine de renseignements pratiques mais aussi à caractère juridique ou fiscal et diffuse un bulletin d'information tous les deux mois à ses adhérents. Jamais à court d'idées, elle travaille actuellement sur la mise en place d'un guide pour la mutualisation et le prêt de matériel. La première étape est d'identifier le type de matériel qui pourrait entrer dans ce dispositif et dont la mise en commun ou l'achat collectif pourrait apporter un sérieux coup de pouce aux associations vendômoises. De manière modeste mais pragmatique, Vendôme Associations met déjà à la disposition de ses adhérents des bâches et un appareil photo numérique.





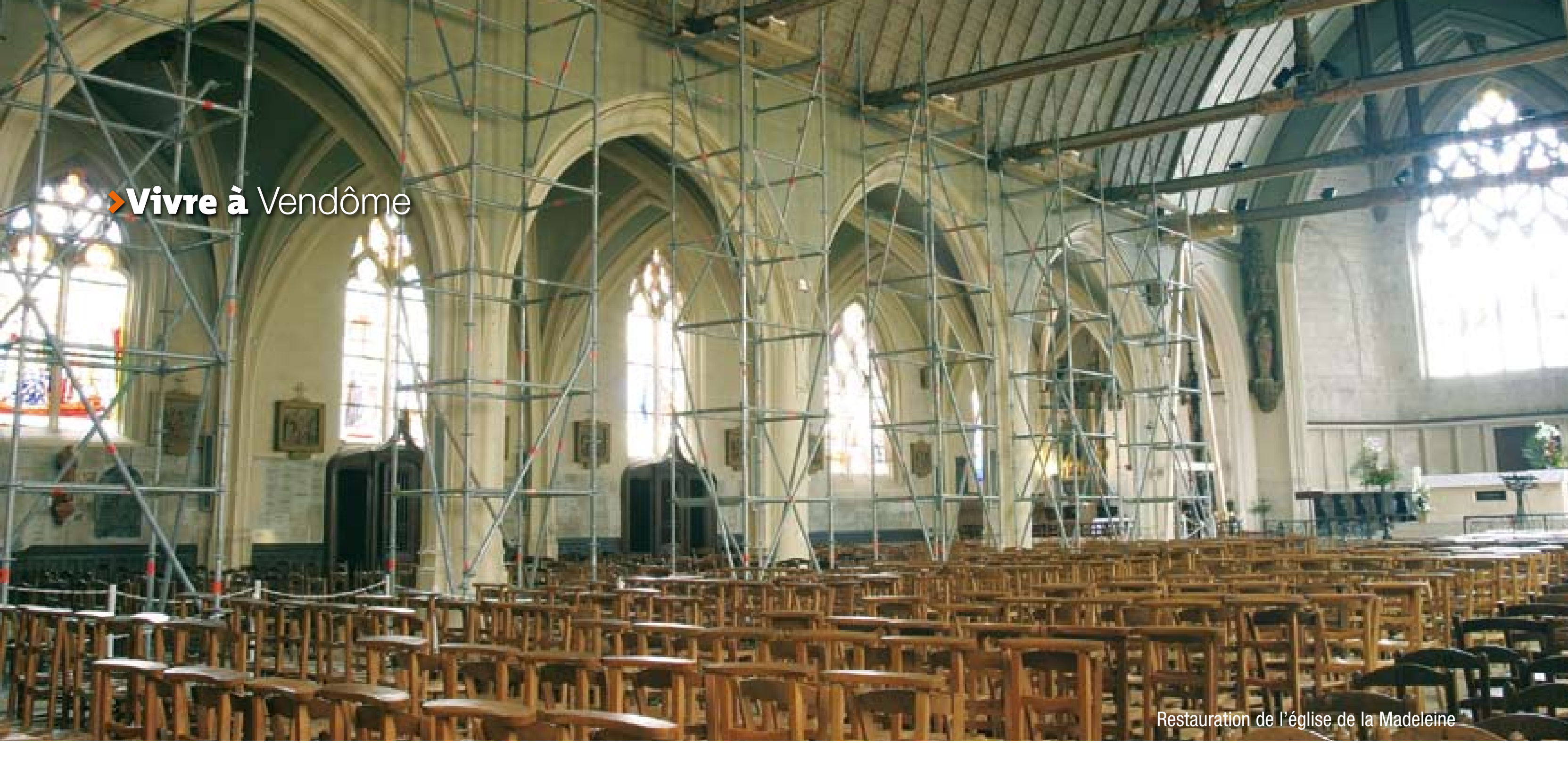
2 septembre, la date de toutes les bonnes affaires

Ce jour-là, le centre-ville sera le théâtre de plusieurs opérations particulièrement attrayantes puisque s'y dérouleront, en même temps, la grande braderie organisée par la Fédération du commerce vendômois, les manifestations préparées pour le 60e anniversaire de l'Union sportive vendômoise et de ses clubs et, bien sûr, la Journée des associations.

L'effervescence sera donc à son maximum, avec 55 stands associatifs sous et autour du marché couvert, des animations musicales, des rencontres sportives amicales et des jeux, le tout clôturé comme il se doit par un repas pour les adhérents des associations.

Les Vendômois trouveront également à leur disposition la nouvelle édition du guide des associations, dans sa version 2006.

Contacts : USV : 24, rue du Docteur Faton ; tél : 02 54 77 90 40. Fédération du commerce vendômois : 10, place Saint Martin ; tél : 02 54 77 63 56. Vendôme Associations : 1 bis, rue Poterie, tél/fax : 02 54 77 23 34 ; contact@vendome-associations.org, www.vendome-association.org


Restauration de l'église de la Madeleine

Cher, très cher patrimoine

L'entretien et la restauration de ce riche héritage du passé demandent pour une collectivité de l'argent, donc du temps.

Vendôme, ville d'Art et d'Histoire, possède sans doute l'un des plus riches patrimoines bâtis des villes de la région Centre au regard de la taille de la cité. Plusieurs opérations sont actuellement en cours et d'autres vont démarrer prochainement. Suivez le guide, et n'oubliez pas votre calculette.

Église de la Trinité, un chantier permanent

Les gargouilles de la Trinité n'évacuent actuellement plus correctement les eaux de pluie.

C'est pour leur redonner leur rôle initial que des travaux d'entretien vont éradiquer les végétaux incrustés dans la pierre et les fientes d'oiseaux pour ensuite protéger les maçonneries. Une somme de 141 447 € TTC est consacrée à ces travaux en 2006, l'État participe à hauteur de 35 000 €, le Département, 14 774 €, et le solde, soit 91 673 €, reste à la charge de la Ville. Le programme complet de cette intervention a été établi par Laurent Delfour, Architecte des Bâtiments de France, et s'échelonne sur quatre années pour faire le tour de l'édifice. La première phase commence par le côté sud (donnant dans la cour du cloître) et les chéneaux d'évacuation des eaux au revers de la façade principale. Les vitraux en partie basse sont dans le même temps inclus dans ces travaux d'entretien. Le coût total de cette opération prévue jusqu'en 2009 s'élève à 636 340 euros, dont la moitié environ sera à la charge du budget communal. Au terme de ces interventions, les vitraux et chéneaux du chevet ainsi que la façade nord seront restaurés. Toujours en 2006, la fin de la restauration des couvertures de l'église de la Trinité est programmée. Le dossier de consultation est en cours de finalisation. L'État et la Région devraient verser 96 600 € chacun et la ville 95 634 €. Rappelons également que l'atelier vitrail de Résurgence vient de poser à la mi-mai la quatrième baie restaurée dans la galerie du cloître.

Restauration de l'église de la Madeleine

Cet édifice est inscrit seulement à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques et les aides financières ne sont pas les mêmes (moins importantes pour l'État). Il n'en demeure pas moins que des travaux de restauration sont nécessaires pour sauvegarder cet élément à part entière du patrimoine vendômois.

Le programme de restauration de la charpente de l'église de la Madeleine a connu une longue période de gestation. L'étude diagnostic date de novembre 2004. Les demandes de subventions on été faites en février 2005. L'État s'est engagé à verser 34 447 € en juillet 2005 et le Département 27 558 € en mai dernier.

Au printemps 2005, le choix de l'architecte est intervenu et la nature des travaux a été modifiée par rapport au premier diagnostic. Leur coût prévisionnel a lui aussi était revu, passant de 205 997 € à 272 772 €. En mars 2006, le dossier de permis de construire a été accordé et le dossier de consultation des entreprises est maintenant en cours. Ce calendrier devrait permettre un début des travaux à la rentrée prochaine.

Patrimoine et partenaires

L'entretien du patrimoine fait l'objet depuis de nombreuses années de chantiers de restauration. Deux critères « objectifs » interviennent au moment d'affecter les crédits à ce secteur : l'urgence des travaux à effectuer qui est déterminée par les architectes spécialistes du patrimoine et le montant des enveloppes budgétaires allouées par les partenaires financiers de la Ville sans lesquelles rien ne serait possible. Les autorisations de financement de l'État, du Département et, plus récemment, de la Région conditionnent de fait l'engagement de tous les chantiers.

L'Hectare sème la culture

Sensibiliser les jeunes à la culture, transformer les spectateurs en acteurs, montrer l'envers du décor. C'est le travail que mène l'Hectare depuis 4 ans pour susciter la curiosité de tous les publics et attirer de nouveaux spectateurs.


Les élèves tentent de maîtriser le « Méta-instrument » créé par Serge de Laubier.

La volonté de la Communauté du Pays de Vendôme, désormais capitale en matière culturelle, est de permettre aux spectateurs d'être au contact de l'actualité et de la diversité de la création artistique, trop souvent réduites dans les médias à des formatages commerciaux.
Pour attirer le public vers des propositions différentes, peu connues, et pourtant souvent faciles d'accès, la communication ne suffit pas. La Ville puis la Communauté ont souhaité accompagner leur offre de spectacles d'un véritable travail de conquête du public. Elle a confié pour cela à l'association l'Hectare, délégataire de la Communauté, la mise en œuvre de cette politique.
De nombreuses initiatives sont ainsi prises pour faire tomber les obstacles, réels ou supposés, et élargir la pratique culturelle des Vendômois. Frédéric Maurin, directeur de l'Hectare, en bon pédagogue, croit aux vertus de l'éducation, d'où son idée de sensibiliser la jeunesse aux pratiques artistiques. *« Si tu ne viens pas à moi, c'est à moi de faire le premier pas... »* C'est à ce titre que des opérations de sensibilisation au théâtre, à la musique, au cinéma sont régulièrement menées dans les établissements scolaires du Vendômois. C'est aussi cette idée qui a prévalu au moment de la création des master class. Derrière cet anglicisme, on trouve des groupes de travail constitués autour d'un projet – généralement un spectacle – réunissant de jeunes artistes amateurs et des professionnels. L'échange est toujours de grande qualité, tant pour les élèves que pour les professeurs (voir encadré). Ce travail de partenariat se fait également en direction des autres places fortes de la pratique culturelle à Vendôme que sont l'école de musique, les écoles de danse, l'atelier d'arts plastiques, ou encore l'atelier de théâtre amateur.

> Faire tomber les obstacles, élargir la pratique culturelle des Vendômois.

Les secrets des coulisses ? Il n'y en a – presque – plus pour celles et ceux qui viennent assister aux « balcons techniques ». Il s'agit d'ouvrir au public des séances d'installation de spectacles. Parents et enfants occupent les rangs des spectateurs et peuvent ainsi voir l'envers du décor et la place essentielle que tient la technique dans la réussite d'un spectacle.
Frédéric Maurin tient à rappeler que la porte de son bureau au Minotaure est toujours ouverte et qu'il aime à commencer un échange par cette formule : *« Que peut-on imaginer ensemble ? »*
Pas de doute, l'Hectare n'est pas en jachère et la vie culturelle dans le Vendômois sera encore fertile en rebondissements.

Première classe

« Un exemple de ce que l'on aime entreprendre dans le domaine de l'éveil artistique… ? » Frédéric Maurin hésite. C'est bon signe, c'est qu'il a le choix… L'exemple cité c'est celui de la master class organisée au printemps dernier. Elle aura permis à une dizaine de jeunes musiciens âgés de 8 à 16 ans de travailler leurs gammes et leurs instruments (violon, violoncelle et piano). Cet atelier était animé par d'authentiques virtuoses : Jean-François Corvaisier, Laurent Lagarde, Olivier Chauzu, qui constituent le Trio des Aulnes. Ces anciens solistes de l'orchestre Nova, titulaires de nombreux prix, professeurs de musique, se sont produits le dimanche 2 avril sur la scène du Minotaure pour jouer Beethoven, Mendelssohn et Schönberg. En première partie, les jeunes de la master class ont présenté leur travail avec l'émotion que l'on devine. Tout s'est bien passé et, de l'avis des spécialistes, leur prestation fut de grande qualité. Après ce coup d'éclat, ils ne se sont pas arrêtés en si bon chemin puisque ces élèves sont invités à se produire à la maison de retraite des Tilleuls. En avant la musique ! Autre exemple de sensibilisation à la musique, le concert éducatif proposé chaque année gratuitement aux classes de la Communauté. Ce concert a permis cette année à près de 1 000 élèves du Vendômois de découvrir le travail de l'ensemble orchestral du Loir-et-Cher, et la diversité des instruments qui le composent.

Nouvelle tête à la Régie de quartiers

Alain Maston, 49 ans, marié et père de trois enfants, occupe les fonctions de directeur de la Régie de quartiers du Vendômois depuis mai dernier.

► Vendôme, territoire inconnu ?

Pas du tout, je connais et j'aime cette ville. Au début des années quatre-vingt, j'ai travaillé à la mise en place de la PAIO, une permanence d'accueil pour les jeunes, assurée par le GRETA. Je me suis occupé de formations dans le cadre de cette mission et j'ai à Vendôme encore beaucoup d'amis.

► Une Régie de quartiers, à quoi ça sert ?

C'est une structure qui a pour vocation de faciliter l'insertion des personnes en difficulté par le biais d'une activité professionnelle. Concrètement, une Régie de quartiers comme celle de Vendôme peut proposer un emploi à ceux qui n'en ont plus depuis plusieurs années, afin de favoriser leur réinsertion dans la société.

► Le travail, c'est aussi une source d'aliénation...

Bien sûr, et c'est un paradoxe de notre société, l'excès de travail est nocif, mais chaque jour la preuve m'est donnée qu'être privé durablement d'un travail est un statut encore plus difficile à vivre.

► En quoi l'exercice d'un emploi dans le cadre d'une Régie de quartiers est-il bénéfique ?

Les personnes que nous accueillons traversent généralement une période de doute profond, elles n'ont plus confiance en elles et sont coupées souvent du monde qui les entoure.
Exercer une activité dans un cadre professionnel, c'est respecter une discipline, ne serait-ce que celle des horaires, travailler dans une équipe, suivre des consignes, être à la hauteur de la tâche à remplir... C'est dans ce contexte que l'on peut retrouver sa dignité, l'estime de soi, une raison de vivre et d'espérer.

► Quelle est la raison d'être d'une structure comme celle dont vous avez la charge ?

Participer au secteur de l'économie solidaire, celle qui place l'homme au cœur de la société. Rappelons-nous que les valeurs humaines ne sont pas cotées en Bourse et que l'économie doit être au service de l'homme et non l'inverse. Notre Régie de quartiers est aussi en capacité de proposer des formations aux personnes que nous employons et, au-delà, de les accompagner dans un parcours d'insertion personnalisé. Nous travaillons bien sûr en étroite relation avec les autres intervenants que sont la PAIO, le PLIE ou l'ANPE.



La Régie de quartiers du Vendomois

- **Date de création :** août 1992
- **Nombre de salariés :** 30 personnes
- **Les métiers de la Régie :** Peinture, nettoyage et entretien d'espaces verts.
- **Les clients :** Collectivités locales, organismes HLM, associations. Les prestations proposées aux particuliers ou aux entreprises sont limités pour ne pas concurrencer l es professions artisanales.

Contact : Alain Maston. 18 avenue Aristide-Briand – 41100 Vendôme
02 54 77 44 65 – mail : regie-de-quartier2@wanadoo.fr

► Qui peut avoir besoin des services d'une Régie de quartiers ?

Mon expérience m'amène à répondre : M. Tout le Monde. Il suffit d'un accident de parcours, de cumuler plusieurs handicaps, comme la perte de son travail, de son logement, une séparation d'avec ses proches, et l'on s'aperçoit que le processus de marginalisation peut aller très vite et conduire à l'exclusion. La mécanique inverse, lorsqu'elle est bien enclenchée, démontre que le chemin peut s'effectuer dans l'autre sens aussi rapidement. Y parvenir, c'est notre ambition.

Dossier

Le budget en actions

Les clignotants repassent au vert, la situation financière de la Ville s'améliore. Visite guidée de l'usage qui est fait des finances communales.

Si les dépenses publiques n'ont pas toujours bonne presse et s'il est d'usage de faire grise mine en payant « toujours trop d'impôts », force est de constater que dès qu'il s'agit de réduire ces dépenses, et donc de fait les services publics, on ne trouve finalement plus rien d'inutile. Car si le terme de dépense publique peut paraître abstrait, il recouvre une multitude d'activités et de métiers exercés par les employés municipaux ou communautaires, comme l'alimentation en eau potable, l'éclairage public, la solidarité avec les personnes âgées ou les loisirs des plus jeunes, l'accueil des tout-petits, le fonctionnement des écoles primaires, l'entretien des équipements publics sportifs et culturels ou encore celui de la voirie… et la liste est loin d'être exhaustive. Ce dossier tente de donner, en images et en chiffres, une idée concrète de ces différents postes de dépenses.



Éclairage public et voirie



- 89 km de voirie communale
- 3 330 points lumineux
- 3 481 ampoules
- 12 vérifications annuelles des équipements par une entreprise
- 22 agents municipaux

Activités sportives et culturelles tout public

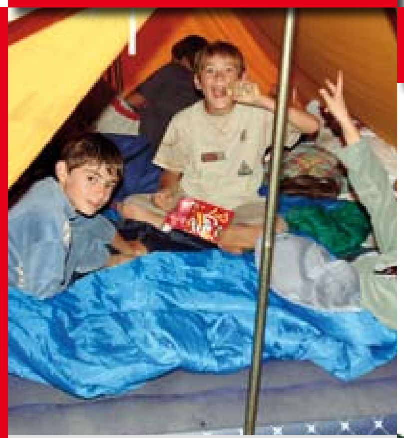
- 6 gymnases, 4 terrains de sports, 1 salle d'arts martiaux, 2 piscines
- 6 931 abonnés à la bibliothèque
- 3 500 spectateurs aux Rendez-vous de l'Été
- 9 212 spectateurs au Festival du Film
- 4 310 spectateurs aux Rockomotives, environ
- 12 350 spectateurs dans le cadre de la saison culturelle
- en 2006 : soutiens à la vie associative (locaux, subventions et logistique).



Services publics municipaux ou communautaires ?

Depuis sa création en 1993, les compétences de la Communauté du Pays de Vendôme se sont considérablement étendues et aujourd'hui les Vendômois s'adressent presque plus souvent à des services communautaires qu'à des services communaux ou bien encore à des services communs à la Ville et à la Communauté. Cette évolution de la répartition des compétences s'est traduite sur le plan fiscal par une diminution des impôts locaux à Vendôme lorsque la Communauté a créé sa propre fiscalité. Au total, les taux d'imposition votés par les conseils municipal et communautaire n'ont, pour les Vendômois, augmenté que de 4 % depuis 1998. Ce résultat montre à lui seul l'intérêt de la construction communautaire, qui a permis d'étendre les services publics et d'exercer ainsi une forte solidarité avec les communes de la Communauté, tout en renforçant ou en adaptant les services offerts aux Vendômois.

Loisirs et vacances d'été



- **Sports :** 8 000 participations aux animations sports-vacances et tickets sports
- **Enfance :** 1 400 enfants accueillis dans 6 centres de loisirs sans hébergement – 2 salles de quartier – 14 agents permanents et de 10 à 65 agents vacataires
- **Jeunesse :** de 20 à 30 jeunes par jour dans les salles de quartier – 9 séjours pour 97 jeunes – 10 stages pour 80 jeunes et 150 jeunes participant aux 20 sorties organisées dans l'année

Propreté urbaine et fleurissement

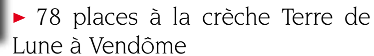
- 370 tonnes de déchets ramassées avec la balayeuse automatique
- 14 W.-C. publics
- 22 aires de jeux
- 200 000 plantes produites par an par les serres municipales



V Bus

- 6 bus dont 3 avec planchers bas accessibles aux handicapés depuis juillet 2003
- 92 arrêts dans toute la ville
- 470 abonnés dont 350 scolaires
- 10 % du coût du transport public à la charge des usagers



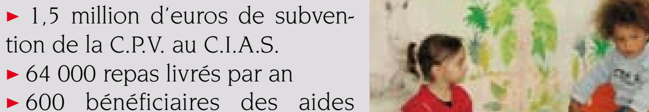


Accueil des jeunes enfants

- 78 places à la crèche Terre de Lune à Vendôme
- Coût moyen journalier à la charge d'une famille pour une prestation de 10 heures : 12,20 euros (de 3,20 € à 25,90 €) soit environ un tiers du prix de revient de la prestation pour la Communauté
- 20 places par heure à la halte-garderie la Gambadine
- 136 assistantes maternelles soutenues par le relais parents/assistantes maternelles



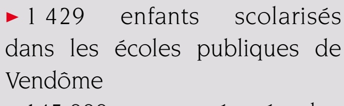
Aide aux plus de 60 ans et handicapés



- 1,5 million d'euros de subvention de la C.P.V. au C.I.A.S.
- 64 000 repas livrés par an
- 600 bénéficiaires des aides ménagères
- 90 bénéficiaires des soins à domicile
- 20 animations du Colorpa réunissant 1 258 participants

Écoles et restaurants scolaires





- 1 429 enfants scolarisés dans les écoles publiques de Vendôme
- 145 000 repas préparés chaque année par la cuisine centrale
- coût de revient d'un repas de cantine : 7 €, facturé 2,90 €
- 19 A.T.S.E.M.
- 7 éducateurs sportifs

Investissements : priorité numéro 1

Pour 2006, l'équipe municipale a annoncé clairement la couleur : l'essentiel des investissements sera consacré à l'amélioration du cadre de vie.

L'orientation n'est pas une nouveauté, ce qui vaut à Vendôme la réputation d'être une ville où il fait bon vivre. Ce qui change pourtant, c'est incontestablement l'ampleur des opérations en cours ou programmées.

Avec l'aménagement d'un véritable réseau d'espaces publics dans le quartier des Aigremonts, la Ville n'entend pas seulement répondre aux attentes des habitants de ce quartier neuf. C'est aussi l'occasion de traiter plus globalement la question des circulations piétonnières et automobiles et de repenser les liaisons avec les principaux équipements. Ainsi un nouveau parc public, qui pourra rivaliser en taille et en qualité avec le parc Ronsard, sortira bientôt de terre. Toujours au chapitre des bonnes nouvelles pour les habitants du sud, le déplacement confirmé d'une pharmacie de centre-ville pour prendre place dans le projet commercial en cours de réalisation.

La réhabilitation de la cité Rabelais et l'engagement d'opérations de requalification des espaces publics dans le quartier des Rottes témoignent, quant à elles, de la volonté de ne pas creuser l'écart entre les quartiers neufs ou récents et des secteurs essentiellement d'habitat collectif, construits dans les années soixante.

Le troisième grand chantier concerne le lycée professionnel Ampère et son environnement. À l'instar de l'opération réalisée aux abords du lycée Ronsard en 1998, la Ville, la Région et la Communauté se sont accordées sur un vaste programme de requalification de l'établissement, et de son environnement : un lycée rénové et plus fonctionnel, un nouveau gymnase et, pour le stade Léo-Lagrange utilisable par les clubs et les lycéens, des tribunes vestiaires neuves.

Enfin, le dernier mais non le moindre des dossiers qui s'ouvrent est celui de l'amélioration de la gestion des eaux urbaines (eaux pluviales et eaux usées). Cet intitulé regroupe les préoccupations liées à la protection de notre environnement, avec le projet d'une nouvelle station d'épuration, à la préservation de l'eau et à l'amélioration rapide de la qualité de vie des Vendômois victimes d'inondations lors de violents orages.

L'adaptation des équipements publics et la restauration du patrimoine regroupent tous les autres grands investissements inscrits au budget 2006 : rénovation et extension du gymnase des Maillettes, extension du skate-parc des Prés-aux-Chats, programme de rénovation des écoles, poursuite de la réhabilitation de l'église abbatiale de la Trinité et de l'église de la Madeleine et engagement des dernières tranches de réhabilitation de l'ancienne décharge municipale.



Coup de neuf pour la cité Rabelais

L'heure des premiers travaux approche après de longs mois d'études, de recherche des financements et de nombreuses rencontres avec les habitants de la cité. Le programme est conséquent : 4 bâtiments réhabilités (64 logements), 1 bâtiment déconstruit (20 logements), 11 maisons locatives neuves et un doublement de la surface des espaces publics, répartis entre circulations, stationnement et espaces verts. Ce chantier mené par la Ville, l'OPAC de Loir-et-Cher et la Communauté débutera vers la fin de l'année par la réalisation d'une nouvelle voie de desserte de la cité.

Première sur le skate-parc

La Ville, le service Jeunesse de la Communauté, l'association Concordia et Vendôme Skateboard organisent, pour la première fois, un chantier international de jeunes pour poursuivre l'aménagement de cet espace sportif et récréatif. Une quinzaine de mineurs, Vendômois et volontaires internationaux, y travailleront tous les matins de juillet. Une expérience à suivre… La Ville engagera de son côté une réflexion sur la rénovation des Prés-aux-Chats à laquelle seront associés les riverains.



Taxe d'habitation, mode d'emploi

À qui paie-t-on les impôts locaux?

La première bonne nouvelle inscrite au budget de l'année en cours est le maintien des taux d'imposition communaux, et notamment du principal d'entre eux pour les ménages, celui de la taxe d'habitation, alors même que l'adaptation et l'amélioration des services publics restent des priorités. Parvenir à l'équilibre budgétaire requis sans augmenter les recettes par le biais de cet impôt confirme la volonté de l'équipe municipale de gérer les dépenses publiques au plus juste, avec les moyens dont elle dispose. Mais cette décision va en réalité seulement limiter l'effort demandé aux ménages vendômois car dans le même temps le Département a décidé une augmentation de ses taux de 6 % en 2006.

Qui ne paie pas ou paie moins?

À Vendôme, sur 9 166 contribuables répertoriés, 1 590 sont exonérés du paiement de la taxe d'habitation ou totalement dégrevés en raison de leur âge et/ou du faible niveau de leurs ressources, conformément au code général des impôts, et 3 377 autres bénéficient de plafonnements et d'abattements, pour certains votés par le conseil municipal dès 1995 (réductions selon le nombre de personnes à charge, enfants ou ascendants notamment).

Est-ce qu'on paie beaucoup ?

Voilà une question à laquelle, dans une ville comme Vendôme où les taux d'imposition se situent dans la moyenne, on trouvera toujours des personnes pour répondre que par comparaison avec des villes connues d'elles leur imposition leur semble élevée et d'autres qui, sans aller jusqu'à dire que ce n'est pas cher, trouveront le rapport qualité-prix, c'est-à-dire le montant des impôts rapporté au niveau de services publics, assez juste. Une étude récente publiée dans le magazine *Challenges* attribue une bonne note au maire pour sa gestion financière de la ville, c'est satisfaisant mais l'analyse des experts n'est pas tout. Au fond, les seules bonnes questions sont peut-être de savoir si l'on se sent bien dans sa ville et si la solidarité s'y exerce suffisamment.



	Commune + intercommunalité	Département	Région	Total
Base d'imposition 2001	1 820 €	1 820 €	1 820 €	
Taux d'imposition	17,42 %	6,11 %	2,07 %	
Impôt 2001	**317 €**	**111 €**	**37 €**	**465 €**
Base d'imposition 2006*	1 910 €	1 910 €	1 910 €	
Taux d'imposition	18,12 %	8,69 %	0	
Impôt 2006	**346 €**	**166 €**	**0 €**	**512 €**
Évolution 2000/2006	+ 29 €	+ 55 €	- 37 €	+ 47 €

Exemple simplifié avant exonérations et abattements pour un couple sans enfant.
*Dans ce tableau la base d'imposition est revalorisée de 1 % par an entre 2001 et 2006. Chaque année c'est l'Assemblée nationale qui vote le montant de cette revalorisation dans le cadre du Budget.

À la découverte des arbres de Vendôme

Majestueux, impressionnants, étonnants… les qualificatifs ne manquent pas pour parler des arbres séculaires de Vendôme. Comme les monuments, ils sont les témoins du passé et des éléments à part entière du patrimoine. En route pour une petite promenade dans la ville à la recherche de nos racines !

1 ► Les platanes d'Orient du parc Ronsard

Cette variété aux feuilles très découpées, importée en France en 1648 (quelques uns de ces pionniers à Paris), a été détrônée plus tard par le platane commun. Les platanes du parc sont exceptionnels par leur envergure et leur âge puisque beaucoup sont nés au XVIIIe siècle. Celui situé près de la passerelle impressionne par ses dimensions : 36 mètres de haut et 4,50 mètres de circonférence. Il a été planté en 1759 par Thomas, jardinier de l'Oratoire. Les deux spécimens situés devant l'entrée de la bibliothèque ont quant à eux pris racine vers 1800, à l'âge de 5 ans.

2 ► Un arbre de Judée au chevet de l'abbatiale de la Trinité

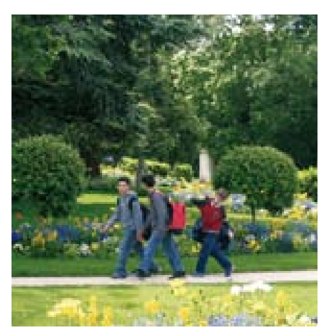
Tout près de ce joyau de l'architecture gothique, *le cercis siliquastrum*



embellit à chaque printemps son illustre environnement d'une belle floraison rose fuchsia qui survient avant l'apparition des feuilles. De la même famille que l'acacia, cet arbre originaire d'Asie mineure, et plutôt frileux, s'est parfaitement acclimaté en Vendômois. On peut en admirer un autre, superbe, près de l'hôtel de ville, les pieds dans le Loir.

3 ► Les conifères du square Belot

Rénové il y a quelques temps par les jardiniers de la Ville, cet ancien square des Grands Prés vaut à lui seul le déplacement. Il jouit d'une situation privilégiée au cœur de la ville, tout près du Loir, des principaux monuments et équipements publics. Son atmosphère est si paisible que l'on y fait volontiers une halte, à l'ombre des grands arbres. Parmi eux, un sapin d'Espagne, qui pousse habituellement entre 1 000 et 1 800 mètres d'altitude près de Gibraltar, un sapin



du Colorado planté en 1977 par le jumelage Vendôme-Gevelsberg pour célébrer l'amitié franco-allemande – cette espèce pousse habituellement dans les Rocheuses et adore la sécheresse – et, enfin, un très beau calocèdre ou libocèdre, découvert aux États-Unis dans la vallée de Sacramento et qui ressemble au séquoia.

4 ► Le copalme d'Amérique devant le Minotaure

Il y a plus d'une bonne raison de se rendre au Minotaure en septembre. C'est le moment de s'abonner ou de se réabonner pour profiter d'une offre de spectacles toujours très alléchante. C'est aussi la saison choisie par le copalme *(liquidambar styraciflua)* pour sortir le grand jeu. Il se pare alors d'un superbe feuillage multicolore qui le



rend particulièrement chatoyant. Son nom latin signifie « ambre liquide », en référence à la couleur de sa sève, utilisée en parfumerie et en médecine sous le nom de styrax. De là, pour regagner l'hôtel de ville, on peut emprunter le mail Leclerc. Cette promenade, plantée de tilleuls, reprend le tracé des anciennes fortifications supprimées au XVIIIe siècle.

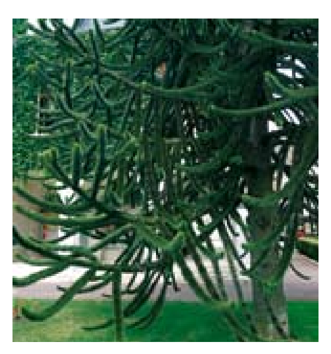
5 ► Le cèdre du Liban, dans le parc du château

Cette propriété, vendue comme bien public à la Révolution, est progressivement devenue au XIXe le beau parc à l'anglaise (aux allées sinueuses) que l'on connaît aujourd'hui. Outre son intérêt historique et patrimonial, le site offre, depuis la terrasse du château,



une vue imprenable sur toute la ville. Le cèdre du Liban est aujourd'hui solitaire, son jumeau planté parmi les ruines de l'ancienne collégiale du château a été déraciné lors de la tempête de 1999. Mais quel arbre ! Planté en 1807 par des prisonniers russes en « résidence » à Vendôme, il est tout simplement majestueux. Un très beau hêtre pourpre et les plantations récentes (1997) des jardiniers – sapin du Colorado, chêne de Hongrie, savonnier de Chine, arbres aux quarante écus, hêtre pleureur et noisetier tortueux – donnent à ce parc une dimension botanique.

6 ▸ Le Désespoir des singes de la porte Saint-Georges



Drôle de nom pour un drôle d'arbre, dont la silhouette étonnante, comme armée de fil de fer, se détache nettement de son environnement. L'araucaria est un conifère originaire d'Amérique latine dont le premier spécimen a été planté au Jardin des Plantes à Paris en 1837. Ses feuilles acérées rendent son escalade plus que périlleuse, d'où le désespoir... Autre particularité, il y a des arbres femelles et des arbres mâles. Chez ces derniers, tel le spécimen vendômois, les fleurs forment des boules impressionnantes (10 cm) qui libèrent leur pollen en juillet.

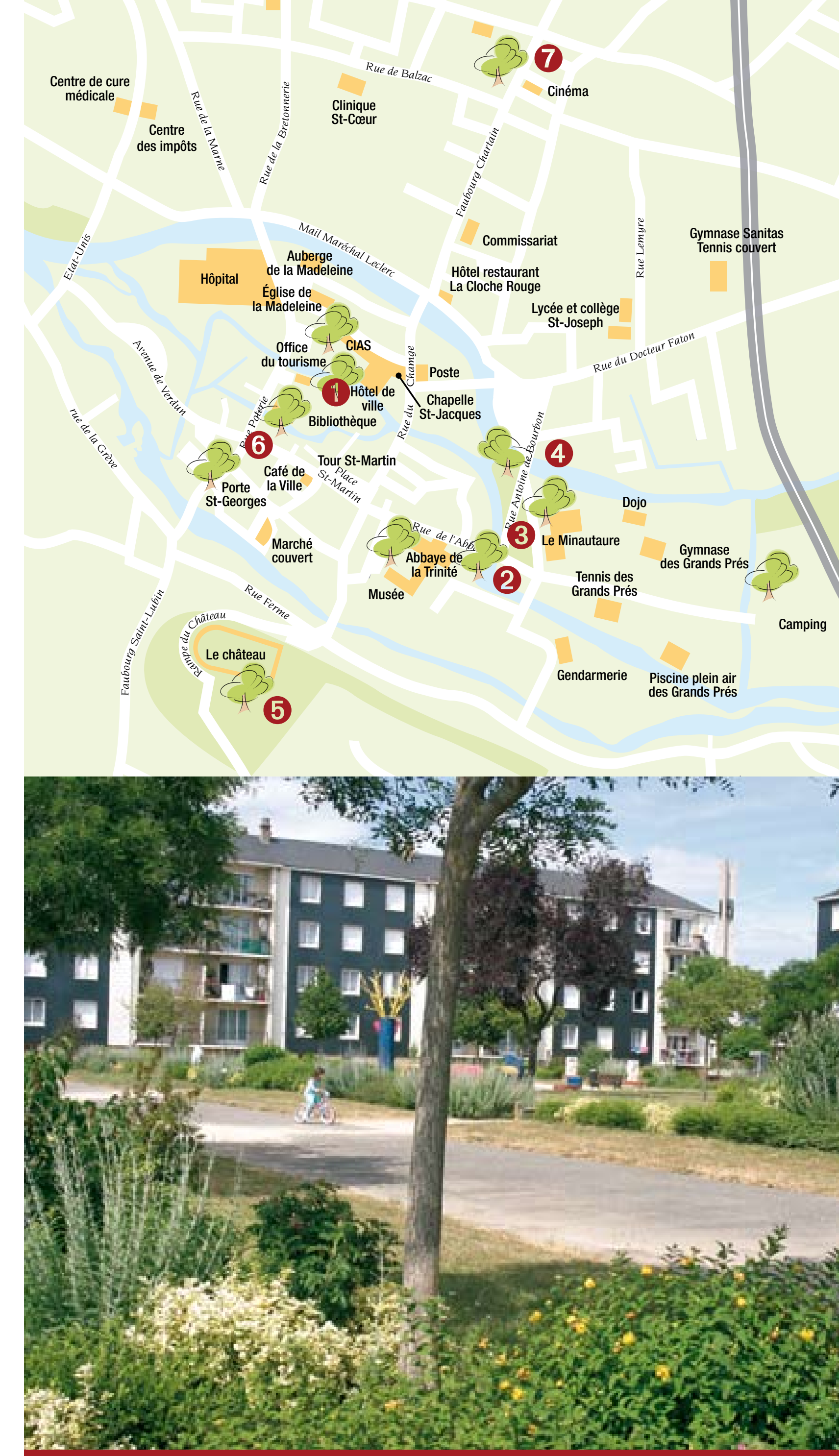
7 ▸ Un arbre aux 40 écus faubourg Chartrain

Planté dans une propriété privée, il est bien visible depuis la rue. Cette espèce est apparue il y a 250 millions d'année. Il s'agit donc d'une sorte de fossile vivant, le premier à renaître après Hiroshima, et toujours utilisé en médecine. *Ginkgo biloba* signifie « abricot d'argent » en chinois, à cause des fruits produits par cet arbre (pas vraiment comestibles). Inclassable, ce n'est ni un conifère, ni un feuillu ordinaire, il devient jaune d'or en automne. Bref, c'est un original qui ne fait rien comme ses camarades ! Et les 40 écus ? Ce serait le prix payé par le premier importateur français pour cette rareté.



8 ▸ Les chênes verts du clos de Courtiras

Ce parc public, surtout fréquenté par les habitants du quartier, offre au promeneur l'ombre de ses grands marronniers, tilleuls et platanes, dans une ambiance de sous-bois assez naturelle, mais très entretenue... C'est là que l'on trouve les deux chênes verts, appelés aussi yeuses, dont l'un a développé cinq troncs à partir de son pied, ce qui est plutôt inhabituel. Cette espèce méditerranéenne est rare dans notre région.



Faire fructifier son patrimoine

Les beaux arbres de Vendôme sont évidemment les plus anciens. Comment rivaliser avec des spécimens qui ont plus de 200 ans et ont vu défiler à leurs pieds plusieurs générations de Vendômois ? Si les quartiers les plus anciens de la ville sont donc les mieux dotés, les secteurs plus récents n'ont pas dit leur dernier mot. Semis, marcottage, division, échange, les jardiniers se livrent, comme tous les passionnés, à de multiples activités (fort peu lucratives) pour augmenter le patrimoine végétal de la ville et en faire bénéficier tous les habitants. De nombreuses plantations ont ainsi été réalisées dans le quartier des Rottes où l'on peut maintenant venir admirer un séquoia géant. Planté près du lycée Ronsard en 1989, côté rue Gustave-Flaubert, il est déjà d'assez belle dimension pour une espèce qui peut atteindre facilement quarante mètres de hauteur. Régulièrement, squares, jardins et espaces verts accueillent de jeunes plants qui constitueront le patrimoine des jeunes générations. Même idée pour le sud de la ville avec l'aménagement prévu d'un nouveau parc public aux Aigremonts.

›Dialogue

Un ciel **sans nuages**

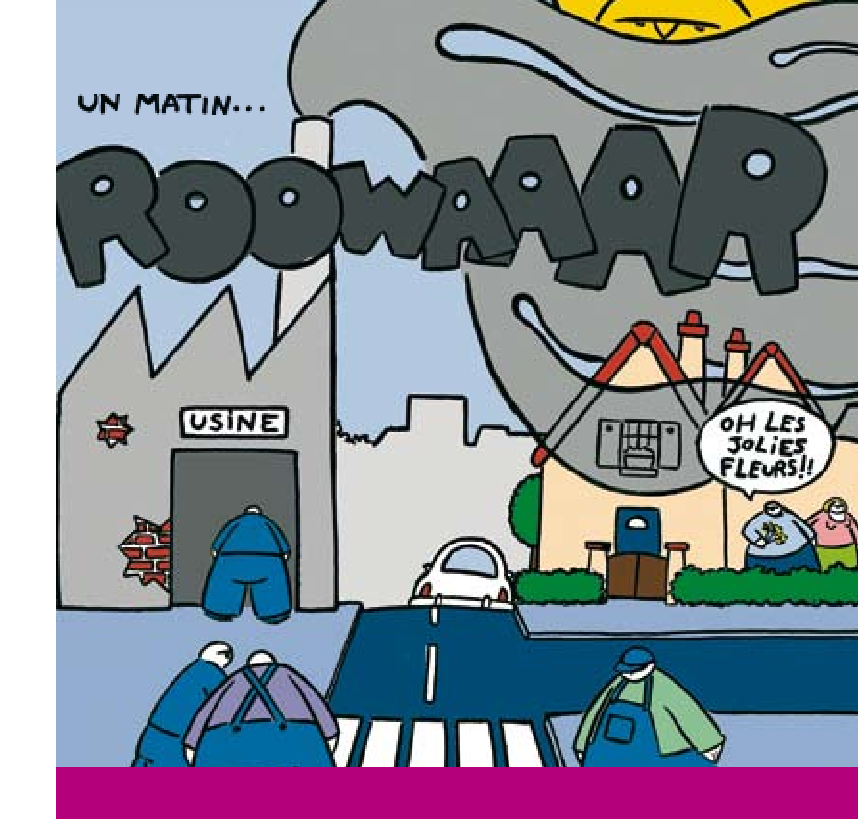
Habitat et industries ont parfois du mal à cohabiter. En cas de litige, c'est aux services de l'État de régler les problèmes touchant à l'environnement.

Aujourd'hui, bien que la prise en compte de la santé et de l'environnement ait considérablement progressé dans le secteur industriel, les habitants des villes souhaitent que les espaces consacrés aux activités industrielles soient distants des logements, des écoles, des hôpitaux et, en général, des lieux publics. Ce peut être simple lorsqu'il s'agit d'une implantation nouvelle ; qui plus est, l'entrepreneur privilégiera souvent un lieu d'installation proche des principaux axes routiers, qui lui permettra dans l'avenir de se développer sur son site. Par contre, l'opération est plus complexe lorsque l'on se trouve en présence d'une activité existante, rattrapée par l'urbanisation.
En tout état de cause la première réponse à apporter consiste à s'assurer du respect de la réglementation et, si nécessaire, à prendre les mesures adaptées pour réduire les nuisances.

La vigilance est de rigueur

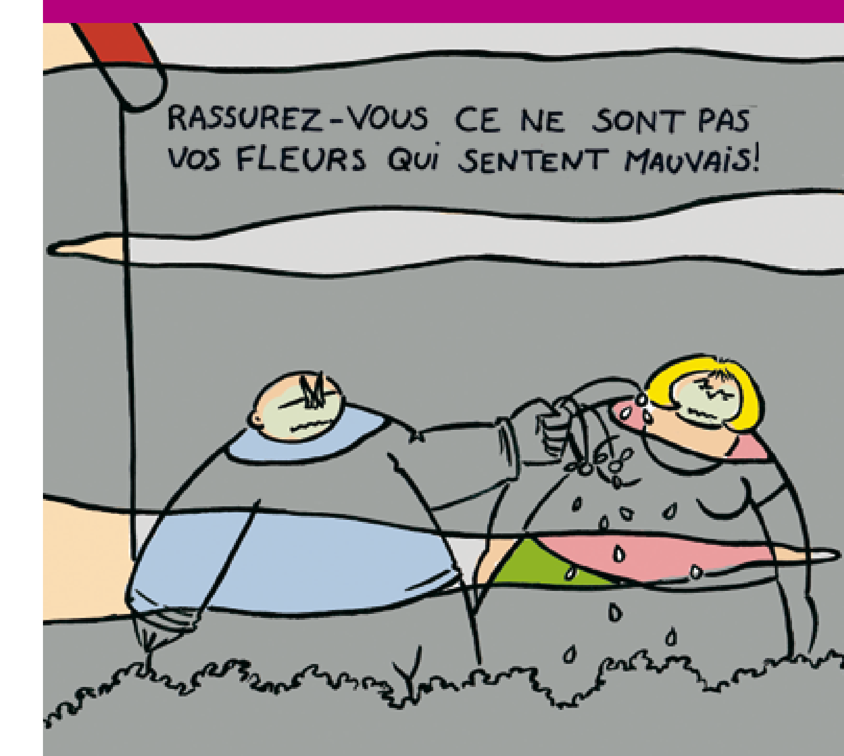
10 juillet 1976, les habitants de la commune italienne de Seveso sont frappés de plein fouet par une catastrophe industrielle. Les installations de stockage d'une usine de traitement de produits chimiques explosent, libérant dans l'air un nuage de dioxine dévastateur. À la suite de ce tragique accident, des mesures de prévention sont prises en France et dans la plupart des pays européens. La première d'entre elles est de recenser les installations industrielles existantes susceptibles, en cas d'accident, de provoquer sur leur environnement des dégâts comparables à ceux de Seveso. Usines de produits chimiques, centrales nucléaires, sites de stockage de gaz naturel... une liste des installations classées est établie. Cette liste distingue les installations soumises à simple déclaration préfectorale de celles soumises à autorisation. Les premières, les plus nombreuses dans la classification, sont celles dont le risque pour l'environnement et pour les employés eux-mêmes est estimé peu significatif mais potentiel. Ces entreprises peuvent commencer leur exploitation dès la remise d'un dossier. Ce dossier permet

> Les installations industrielles répertoriées font l'objet de visites de contrôle.



Transports dangereux

Dans le Loir-et-Cher on compte neuf sites classés Seveso, avec pour actualité un violent incendie qui s'est déclaré fin avril sur celui de Cormenon. Sur le territoire de Vendôme, aucun site ne présente « de risque technologique majeur ». Tout danger est-il pour autant écarté ? Non, car de nombreuses activités utilisent des matières ou procédés qui présentent un risque chimique ou industriel et sont donc susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement et/ou la santé. Par ailleurs, si les matières considérées comme dangereuses ne sont pas toutes stockées sur le territoire vendômois, il leur arrive d'y transiter à l'occasion de leur transport. Les risques varient alors en fonction de la nature des matériaux transportés. Dans tous les cas, une attention toute particulière est apportée à ces questions par les services des installations classées ainsi que les services de secours et d'incendie. Des exercices sont régulièrement effectués pour intervenir avec la plus grande efficacité si un accident survenait. ◁



aux services de l'État de contrôler l'installation à l'occasion d'une visite sur site. Les secondes (dites Seveso) sont celles dont le risque est jugé assez significatif pour conditionner leur exploitation à une étude plus poussée des services de l'État. Les sites répertoriés font l'objet de prescriptions particulières (mise en place de périmètres non constructibles autour des installations, par exemple) dont le respect est la condition à la poursuite de l'exploitation. Ces listes sont régulièrement mises à jour

Odeurs suspectes, bruit, poussière... À qui se plaindre ?

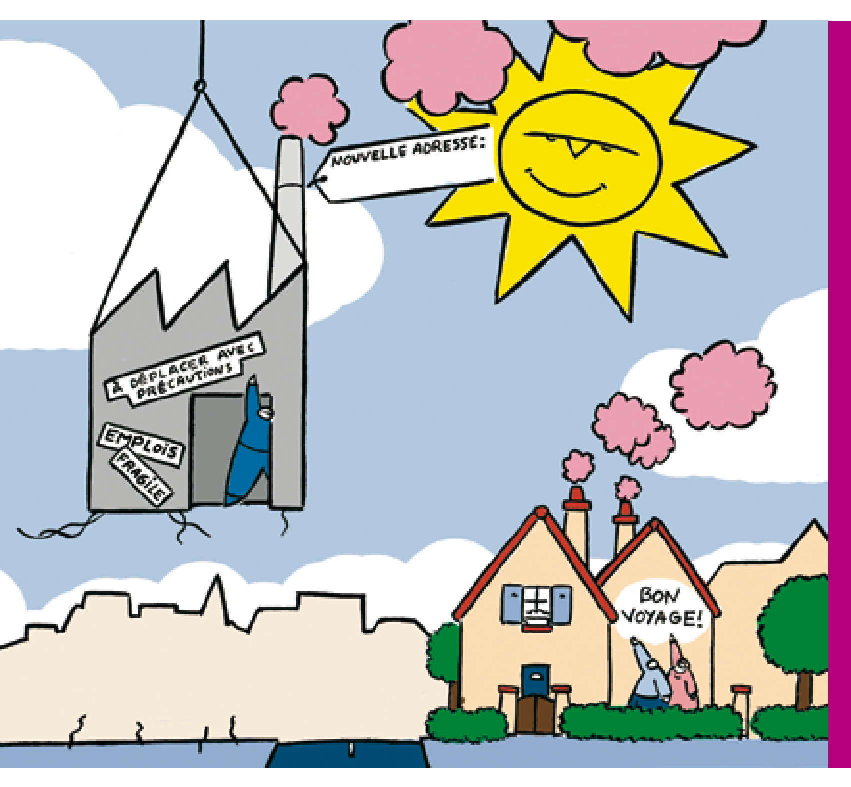
Le premier réflexe est de s'adresser au maire, on peut aussi le faire directement auprès de la Préfecture. Dans tous les cas c'est à cette adresse que la plainte aboutira. En effet, la législation en matière de protection de l'environnement accorde toutes les prérogatives aux services de l'État. Il leur revient le soin d'apprécier la réalité du problème, d'en mesurer l'ampleur, d'imposer le cas échéant au responsable des mesures et, en cas de non-respect des prescriptions, de prendre des sanctions (assez rares pour autant car l'accompagnement de l'exploitant jusqu'à résolution du problème est privilégié). Pour mener à bien ces missions, l'État dispose d'un service spécialisé : la DRIRE.

Gérer la présence des activités et préserver les emplois

Plusieurs plaintes ou pétitions de riverains sont parvenues au préfet de Loir-et-Cher au cours des derniers mois pour signaler les nuisances occasionnées à leur voisinage par certaines activités vendômoises. Ces problèmes ont posé la question classique : « Ne pourrait-on pas déplacer ces entreprises sur des sites prévus à leur intention ? »

Traiter les pollutions plutôt que les déplacer

Le déménagement d'une entreprise privée ne peut se faire sans l'accord des ses instances de décision (dirigeants et/ou actionnaires/propriétaires) ! Si l'entrepreneur n'est pas a priori hostile à cette perspective, il lui faut s'assurer que son entreprise pourra en supporter le coût.
Si tel n'est pas le cas, un départ forcé peut se solder par une faillite, avec à la clé des suppressions d'emplois. Si toutes les conditions sont réunies, encore faut-il trouver des terrains de substitution susceptibles d'accueillir l'activité. La Communauté du Pays de Vendôme travaille activement sur ce dernier point et accompagne les chefs d'entreprise dans leurs démarches de relocalisation sur le territoire communautaire. À Vendôme, cette issue (de secours) a déjà été utilisée par le passé. Une entreprise qui causait des troubles à son voisinage a pu être transférée avec succès dans une zone industrielle plus adaptée à son process. Mais cela ne peut devenir la règle, la perspective de créer « la zone des pollueurs » n'étant ni souhaitée, ni souhaitable. Les services communautaires, préfectoraux et les entrepreneurs privilégient la recherche de solutions aux problèmes de pollution plutôt que leur déplacement.



Sous l'autorité du préfet

La Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) est un service du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Les missions de la DRIRE relèvent également des ministères chargés de l'Écologie, de la Recherche et des Transports. Elles ont pour finalité le développement économique durable, la prévention des risques, la sécurité des produits, la sûreté des installations et la réduction des pollutions et nuisances.

La DRIRE a une compétence régionale et interdépartementale. Elle est placée sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département.

Dans le Loir-et-Cher, les services de la DRIRE sont basés à Blois. Cette subdivision dispose de cinq inspecteurs susceptibles d'intervenir en allant sur le terrain de leur propre initiative, à la demande du préfet ou du sous-préfet. Ce sont eux qui établissent les rapports d'inspection, ensuite transmis pour information au maire.

Contact DRIRE : 49 bis, rue Laplace – 41000 Blois – Téléphone : 02 54 74 98 80
Télécopie : 02 54 74 08 09 – Horaires d'ouverture : 8 h - 12 h – 13 h - 17 h.



Tribune

Groupe de l'opposition

HOMMAGE À ANDRÉ GIBOTTEAU

Ce numéro de *Vendôme, le magazine de la ville* est le premier à paraître depuis la disparition d'André et chacun comprendra que nous ayons naturellement souhaité lui rendre hommage dans ces colonnes.

Médecin généraliste puis chef de service au sein du Centre hospitalier de Vendôme, il était un professionnel reconnu de tous, confrères, patients et autorités administratives, pour ses qualités humaines, sa rigueur dans le travail, la générosité et la passion qu'il mettait dans les projets qu'il défendait et les actions qu'il menait.

Ainsi l'essor du Centre de cure médicale et l'émergence de l'Unité Alzheimer sont le fruit de ce travail acharné. Il en était très fier.

C'est la raison pour laquelle nous proposons que le CCM porte désormais le nom d'André Gibotteau.

Vice-président du Conseil général et chef de file de notre équipe municipale, André mettait la même énergie dans son engagement au service de notre ville de Vendôme et du canton de Vendôme 2.

C'est l'ami chaleureux et généreux que nous avons perdu, en même temps que le collègue qui dirigeait notre action. André continue d'inspirer l'action que nous menons avec détermination en portant la perspective de l'alternance. Nous avons à cœur, comme lui, de porter un projet municipal novateur, profondément tourné vers tous les Vendômois, qui permette à Vendôme et à son agglomération de prendre un nouvel essor.

Nous travaillons bien évidemment en partenariat étroit avec son épouse, Monique, qui a repris avec courage le flambeau d'André sur le canton de Vendôme 2 et que nous entourons de notre affection.

Chacun d'entre nous, dans l'exercice de son mandat, a toujours au fond du cœur l'exemple qu'André nous donnait et continue de nous donner.

► Les élus de l'opposition municipale.

Michel Wattrin

MADAME, MONSIEUR,

En mars 2001 vous m'avez élu en 13e position sur la liste « Une chance pour Vendôme ». Depuis le 9 mars, je siège donc au sein du Conseil municipal. Toutefois ayant été en profond désaccord avec Monsieur Maurice Leroy, au lendemain du scrutin, il ne m'a pas paru souhaitable de rejoindre les rangs de l'opposition municipale. C'est donc seul que j'assume cette responsabilité, je tiens à rester libre de mes décisions, je ne serai ni opposant, ni adhérent à la majorité actuelle, mais je ferai toujours en sorte que l'intérêt communal soit préservé.

► Michel WATTRIN

Groupe de la majorité

« Ouvrez une école, vous fermerez une prison »

Victor Hugo

La question terriblement complexe du traitement de la délinquance juvénile mérite mieux que l'expression de slogans simplistes et la recherche de boucs émissaires. Exploiter certaines situations difficiles, stigmatiser les familles en difficulté, faire l'amalgame entre jeunesse et délinquance, puis entre délinquance et immigration n'apporte que plus de tensions et de peur. La fermeté et le respect de certaines valeurs ne doivent pas être confondus avec l'autoritarisme, ni les cas particuliers généralisés à toute une classe d'âge car :

- Les jeunes ne sont pas tous délinquants. Les mineurs représentent 20 % de la délinquance identifiée au plan national, ce qui signifie que 80 % des auteurs interpellés sont des majeurs.
- Tous les jeunes délinquants ne le restent pas. 80 % des jeunes qui passent devant un juge ne récidivent pas. Seuls 10 % environ des jeunes délinquants sont des multirécidivistes face auxquels des stratégies lourdes de sanction/éducation doivent être déployées, donc des moyens qui manquent encore aujourd'hui.
- Les mineurs ne bénéficient d'aucune impunité, ils sont pénalement responsables dès l'âge de 13 ans et l'arsenal des mesures de justice permet de répondre de manière différenciée à la gravité des situations.

En 1945, les résistants de l'immédiat après-guerre ont décidé la fermeture des colonies pénitentiaires ou « bagnes d'enfants », de sinistre réputation, et posé les bases d'une justice humaine et sociale qui privilégie les mesures éducatives pour les mineurs.

On n'éduque pas en prononçant des verdicts, en incarcérant, en mettant en échec, en valorisant les meilleurs et en discréditant les autres.

Il peut être tentant d'adhérer à un discours sécuritaire mais aucune société ne peut vivre paisiblement si elle se met à regarder la génération suivante comme un danger potentiel et non plus comme un espoir.

Les vraies réponses à la question de la délinquance des mineurs, commune à toutes les époques, ne peuvent être trouvées que dans des politiques globales qui allient l'éducation, la prévention et la répression. L'annonce de la suppression de postes dans l'Éducation nationale indique que ce n'est pas la voie suivie. Pourtant, notre rôle est bien de former de futurs citoyens responsables, capables de comprendre pour agir et d'agir pour changer.

« La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains » [1], une phrase à méditer de toute évidence...

(1) Exposé des motifs de l'ordonnance de 1945

► Les élus de la majorité.



La Ville et la Communauté du Pays de Vendôme à votre service

► Hôtel de ville - *Parc Ronsard*
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le samedi de 10h à 12h (état civil)
✆ 02 54 89 42 00/Fax : 02 54 89 42 01

► Bâtiment Outremer
2, av. des Cités-Unies d'Europe
Accueil de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
✆ 02 54 89 41 00/Fax : 02 54 89 41 01

► Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
Parc Ronsard
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
✆ 02 54 89 41 53

► Mairie annexe
Avenue Jean-Moulin
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
✆ 02 54 89 43 99/Fax : 02 54 77 93 15

► Bibliothèque - *Parc Ronsard*
- **Lecture publique**
- **Discothèque**
- **Espace multimédia :** appeler au 02 54 89 43 66

► Bibliothèque annexe
Rue du Colonel-Fabien
Du lundi au vendredi (fermé le jeudi)
Pour consulter les horaires, appeler au 02 54 80 07 80

► Point Information Jeunesse
✆ 02 54 89 13 00.
E-mail : infojeunes.vendome@wanadoo.fr
- **Hors vacances scolaires :** ouvert du mardi au samedi de 14h à 18h
- **Pendant les vacances scolaires :** du lundi au vendredi de 14h à 18h

► Point Cyb
Tél : 02 54 89 13 02. E-mail : pointcyb.vendome@wanadoo.fr
- **Hors vacances scolaires :** mardi et vendredi de 14h à 21h, mercredi, jeudi et samedi de 14h à 18h
- **Vacances scolaires :** lundi, mercredi et jeudi de 14h à 18h, mardi et vendredi de 14h à 21h

► Direction Enfance Jeunesse
31, mail du Maréchal-Leclerc
✆ 02 54 73 41 70/Fax : 02 54 73 41 71

► Service Police municipale Police administrative Occupation du domaine public
Passage de l'Imprimerie
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
✆ 02 54 23 18 40/Fax : 02 54 23 18 41

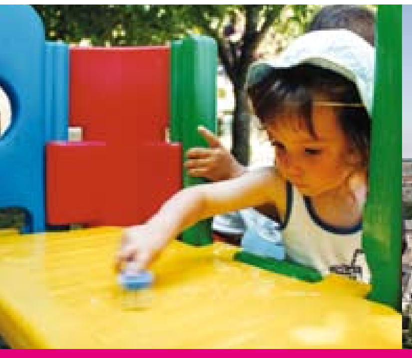
► Maison de la Petite Enfance
Rue Geoffroy-Martel
Ouverture le mercredi et toutes les vacances scolaires de 9h à 17h (accueil de 8h à 9h et de 17h à 18h)
- **Halte-garderie « La Gambadine » :** lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Mardi et vendredi de 9h à 17h
✆ 02 54 72 23 07
- **Relais Assistantes Maternelles de Vendôme :**
✆ 02 54 80 06 30

► Crèche « Terre de Lune »
34, avenue Jean-Moulin
✆ 02 54 89 10 01

► Musée
Cloître de la Trinité
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 10h-12h et 14h-18h
Ouvert le dimanche en périodes d'expositions
✆ 02 54 77 26 13

► Minotaure
Salles municipales
Réservation de salles :
✆ 02 54 89 44 00
Billetterie :
✆ 02 54 89 44 01/Fax : 02 54 89 44 04

► Service Intercommunal du Logement Social (SILS)
- **Hôtel de ville**
Parc Ronsard
Accueil du Public
✆ 02 54 89 41 31
- **Boutique Habitat**
Rue Renarderie
Permanence de l'ADIL
Permanence du CDAHR-PACT
✆ 02 54 73 97 71/02 54 73 97 72







Les élus à votre écoute...

Daniel CHANET
Maire, Conseiller général.
Sur rendez-vous.

Geneviève GUILLOU-HERPIN
Première adjointe, chargée du budget, des relations avec les associations intercommunales et les syndicats intercommunaux, des relations extérieures, des jumelages, de la police administrative et des affaires administratives. *Sur rendez-vous.*

Marie-Hélène VIDAL
Adjointe au maire, chargée de la culture, du patrimoine et de l'urbanisme. *Reçoit sur rendez-vous à l'hôtel de ville.*

Frédéric DIARD
Adjoint au maire, chargé de la jeunesse et de la prévention de la délinquance. *Permanence le jeudi de 17h30 à 18h30 à la Direction Enfance Jeunesse.*

Catherine LOCKHART
Adjointe au maire, chargée de l'éducation et de la vie scolaire. *Permanence le jeudi de 17h à 18h à l'hôtel de ville.*

Patrick CALLU
Adjoint au maire, chargé des ressources humaines et des relations communautaires. *Reçoit sur rendez-vous le mardis et le jeudi à l'hôtel de ville.*

Florent GROSPART
Adjoint au maire, chargé de la démocratie participative, de la citoyenneté, de la vie associative et locale. *Permanence le jeudi de 16h30 à 17h30 à l'hôtel de ville.*

Jean-Claude LEROY
Adjoint au maire, chargé de l'environnement, de l'aménagement de la ville et de la qualité de vie. *Permanence le mardi de 11h à 12h à l'hôtel de ville.*

Françoise ANGLADE-BENOIT
Adjointe au maire, chargée de la petite enfance et de l'enfance. *Permanence le mardi de 16h à 17h à la Direction Enfance Jeunesse.*

Paul CRUCHANDEU
Adjoint au maire, chargé des sports et des loisirs. *Reçoit sur rendez-vous à l'hôtel de ville.*

Philippe DEGEYNE
Vice-président de la Communauté et du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Vendôme. Conseiller municipal délégué au logement. *Reçoit sur rendez-vous à l'hôtel de ville.*

Les élus de l'opposition municipale tiennent une permanence le 2e et le 4e vendredi de chaque mois de 11h à 12h30, à l'hôtel de ville, salle de l'opposition, 1re cour, entrée rue Saint-Jacques, ou sur rendez-vous au 02 54 89 01 72.

Michelle BOUHOURS, conseillère municipale déléguée aux handicapés et personnes âgées dans la ville ; Joël HERPIN, conseiller municipal délégué aux activités commerciales, artisanales et de service ; Anita DURUP, conseillère municipale missionnée pour les quartiers sud ; Sylviane DUVEAU, conseillère municipale missionnée pour les faubourgs nord ; Henri JACQUEMIN, conseiller municipal missionné pour le quartier des Provinces, Tuilerie, la Garde et Courtiras ; Thierry AUGER, conseiller municipal missionné pour le quartier des Rottes ; Édith DELION, conseillère municipale missionnée pour le centre-ville, *reçoivent sur rendez-vous au 02 54 89 42 03.*

N°64 - Juin 2006
Vendôme
LE MAGAZINE DE LA VILLE

Éditeur : Ville de Vendôme Service Communication, Hôtel de ville 41100 Vendôme ✆ 02 54 89 42 00
Directeur de la publication : Daniel Chanet
Directrice de la rédaction : Marie-Noëlle Pinson
Conception, réalisation, rédaction : Scoop Communication ✆ 02 38 63 90 00
Photographies : Ville de Vendôme, Communauté du Pays de Vendôme, Antonin Veillith.
Illustrations : Patrick Soulat,
Impression : ILD
Tirage : 12 000 exemplaires
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1168-4526